

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4-8 juin 2007

PROJETS DE PROGRAMMES DE PAYS

**Point 8 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2007/8/2
27 avril 2007
ORIGINAL: FRANÇAIS

PROJET DE PROGRAMME DE PAYS – MALI 10583.0 (2008–2012)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODD:	M. M. Darboe	Mustapha.Darboe@wfp.org
Attaché de liaison principal, ODD:	M. T. Lecato	tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



RESUME

Pays sahélien enclavé, le Mali a une population de 13,5 millions d'habitants, avec un taux de croissance démographique annuel très élevé (3 pour cent)¹. Quelque 59,3 pour cent de la population, essentiellement rurale, vit dans la pauvreté, qui touche tout particulièrement les femmes. Avec un produit national brut par habitant de 380 dollars des États-Unis, le Mali se plaçait au 174^e rang sur 177 pays en 2005, selon l'indicateur de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement et parmi les pays les moins avancés et les plus pauvres du monde.

Le présent projet de programme de pays pour la période 2008–2012 a été élaboré conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2008–2012) et au Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (2007–2011) approuvé en décembre 2006 par le Gouvernement.

En dépit des progrès réalisés, le niveau de croissance économique du Mali se situe encore en deçà des objectifs à atteindre pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. L'incidence de la pauvreté reste en effet très élevée, notamment en milieu rural (73 pour cent). Par ailleurs, la quasi-totalité de la population rurale est fortement dépendante d'une agriculture pluviale extensive, soumise à de nombreuses contraintes (aléas climatiques, catastrophes naturelles, péril acridien et dégradation de l'environnement), sources d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans plusieurs régions du pays, situées principalement au nord du 14^e parallèle.

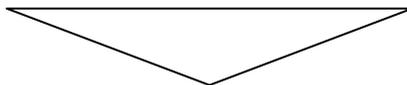
Le programme de pays contribuera à aider les ménages pauvres qui ont faim à prendre en main leur propre développement et à faire face aux catastrophes naturelles. En conformité avec le Cadre stratégique élaboré par le Gouvernement, il contribuera à la réalisation de trois des cinq résultats à moyen terme du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dont l'objectif est de contribuer de façon synergique et harmonisée à la réduction de la pauvreté.

Le programme de pays contribuera aussi à la réalisation des cinq premiers objectifs du Millénaire pour le développement et répondra aux Objectifs stratégiques 2, 4 et 5 du PAM. Il est en outre conforme aux Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes.

Élaboré en étroite concertation avec le Gouvernement et les autres parties prenantes, le programme de pays compte trois composantes: l'appui à l'éducation de base, l'appui au développement rural et l'appui à la sécurité alimentaire. Ces composantes seront mises en œuvre dans les zones situées au nord du 14^e parallèle, particulièrement vulnérables, qui ont été ciblées sur la base des résultats de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité de 2001 et de l'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité de 2005. Pour le programme de pays proposé pour le Mali, qui couvre la période 2008–2012 et environ 411 200 bénéficiaires, la Directrice exécutive demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 17,8 millions de dollars des États-Unis, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base.

¹ Statistiques de 2005.

PROJET DE DECISION*



Le Conseil entérine le projet de programme de pays 10583.0 (2008–2012) proposé pour le Mali (WFP/EB.A/2007/8/2), lequel requiert 29 787 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 17,8 millions de dollars des États Unis, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il autorise le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devra tenir compte des observations des membres du Conseil.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.A/2007/15) publié à la fin de la session du Conseil.



ANALYSE DE LA SITUATION

1. Le Mali, vaste pays sahélien enclavé d'une superficie de 1 241 238 kilomètres², dont plus de 60 pour cent en zone sahélo-saharienne, est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il fait partie des pays les moins avancés et des pays à faible revenu et à déficit vivrier. En 2005, le produit national brut (PNB) par habitant était de 380 dollars des États-Unis et le pays se classait en 174^e position sur 177 pays selon l'indicateur de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
2. Avec un taux de croissance démographique annuel de 3 pour cent, la population malienne était estimée à environ 13,5 millions en 2005, dont 49 pour cent avaient moins de 15 ans². Le secteur rural emploie 75 pour cent de la population active et contribue pour 40 pour cent au produit intérieur brut (PIB)³ et pour 30 pour cent aux recettes d'exportation.
3. Il ressort de l'évaluation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de 2002-2006 que, en dépit des efforts déployés, le pays n'a pas atteint l'objectif de croissance de 6,7 pour cent fixé pour la période 2002-2005, ni celui de réduire d'un quart le taux de pauvreté pour le ramener à 47,5 pour cent en 2006. Pour la période 2000-2004, le taux de croissance réel moyen du PIB a été de 4,5 pour cent⁴. Selon l'Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (EMEP) de 2001, l'incidence de la pauvreté était de 68,3 pour cent et l'extrême pauvreté touchait 21 pour cent de la population.
4. Pour expliquer ces mauvais résultats, le Gouvernement a identifié quatre contraintes principales: i) la faible maîtrise de la croissance démographique; ii) l'insuffisance du taux de croissance de l'économie nationale; iii) la répartition inégale des fruits de la croissance; et iv) le faible accès aux services de base. Par ailleurs, l'économie malienne dépend d'une agriculture pluviale extensive, dont le caractère erratique et aléatoire met en péril la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, notamment rurales.
5. Selon les données de l'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité de 2005, 40 pour cent de la population, soit plus de quatre millions de personnes, sont dans une situation d'insécurité alimentaire ou de forte vulnérabilité. Les régions les plus exposées sont Kayes, Koulikoro, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. Les ménages en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité élevées sont concentrés dans les régions suivantes: Kayes et Koulikoro, le nord de Ségou, le plateau Dogon, les cercles de Douentza et Djenné à Mopti, et la zone lacustre à Tombouctou.
6. L'analyse des trois dimensions de la sécurité alimentaire démontre que les denrées alimentaires sont disponibles sur les marchés lorsque les récoltes sont abondantes, mais que les populations sont confrontées à des problèmes d'accessibilité et d'utilisation. Les ménages vivant au nord des régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao ont plus difficilement accès aux aliments. Leur régime alimentaire est majoritairement pauvre ou marginal (autour de 70 pour cent des ménages sont concernés selon l'évaluation approfondie). Dans la région de Mopti, 89 pour cent des ménages du plateau Dogon ont un régime alimentaire très pauvre. En revanche, ceux de la région de Kidal, où l'élevage transhumant est associé au commerce transfrontalier, ont un meilleur accès aux aliments; il

² Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI), 1998: Recensement général de la population et de l'habitat — Perspectives de la population.

³ Rapport sur les comptes économiques du Mali.

⁴ Observatoire du développement humain durable (ODHD), 2006.



en est de même pour les ménages des régions de Sikasso et du sud de Ségou, qui sont néanmoins mal nourris en raison de leurs mauvaises pratiques alimentaires et d'une éducation nutritionnelle insuffisante.

7. Dans le domaine du développement rural et de l'environnement, l'étude menée conjointement par le PNUD et l'Observatoire du développement humain durable (ODHD) en 2006 révèle la raréfaction des ressources sylvo-pastorales, la progression de la désertification, surtout dans la partie nord du pays, l'abandon pour cause de désertification et manque de terres fertiles (7 à 15 pour cent des terres auparavant mises en valeur ont été abandonnées) et la disparition de 100 000 hectares de forêts par an.
8. L'analyse des données de l'Enquête démographique et sanitaire du Mali (EDSM) de 2001⁵ et de l'évaluation approfondie de 2005 montre que, entre 2001 et 2005, le taux de malnutrition aiguë globale a stagné autour de 11 pour cent tandis que le taux de malnutrition chronique globale est passé de 32,8 à 38 pour cent⁶. Ces taux dépassent les seuils jugés acceptables par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de 10 pour cent pour la malnutrition aiguë globale et de 30 pour cent pour la malnutrition chronique globale dans toutes les régions. La dénutrition aiguë touche principalement les enfants de 6 à 23 mois. Au niveau national, près de 300 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de dénutrition aiguë, dont 45 000 sont dans un état de dénutrition aiguë sévère. En ce qui concerne le VIH/sida, l'EDSM III indique un taux de prévalence de 1,7 pour cent au niveau national (2 pour cent pour les femmes). Si, à l'heure actuelle, ce taux se révèle faible et a une incidence marginale sur l'économie, il pourrait s'accroître rapidement et nécessite donc une surveillance.
9. Dans le domaine de l'éducation, des progrès considérables ont été réalisés: le taux brut de scolarisation est passé de 67 pour cent en 2003 à 75 pour cent en 2005 (65 pour cent pour les filles). Le ratio filles-garçons est passé de 73 filles pour 100 garçons en 2002 à 77 filles pour 100 garçons en 2005. Malgré ces avancées significatives, l'accès à l'éducation de base demeure limité, notamment en raison de la faible capacité d'accueil des écoles. Un grand nombre d'enfants demeurent donc exclus du système scolaire. L'une des caractéristiques fondamentales de l'école malienne est la supériorité numérique des garçons à tous les niveaux de la scolarité et dans toutes les régions du pays, et tout particulièrement dans les régions couvertes par le PAM. Dans le sud de la région de Koulikoro, le taux de scolarisation des filles (44 pour cent) se situe en deçà de la moyenne nationale (65 pour cent). L'évaluation approfondie de 2005 montre que les taux de scolarisation varient beaucoup entre les régions. Mopti apparaît comme la région ayant le plus faible taux brut de scolarisation (48,3 pour cent).
10. Le maintien des enfants, spécialement des filles, à l'école primaire est un défi pour le Gouvernement malien et ses partenaires. En 2004, le taux brut d'achèvement des études primaires était de 41,6 pour cent et le taux d'abandon, de 8 pour cent. Le nombre de filles qui abandonnent l'école reste encore élevé.

⁵ EDSM III (2001).

⁶ Rapport sur la situation économique et sociale du Mali en 2005 et les perspectives pour 2006, Ministère malien du Plan, juillet 2006.



11. Selon les statistiques du Ministère de l'éducation nationale, le taux d'alphabétisation général, qui était de 22,8 pour cent en 2001/2002, a été relevé à 26,3 pour cent en 2004-2005, alors que le taux d'alphabétisation des femmes, qui était de 16,7 pour cent en 2001-2002, est tombé à 15,9 pour cent en 2004-2005⁷. Dans ce contexte, le développement de l'éducation constitue sans aucun doute une priorité pour le Mali.

Politique du Gouvernement

12. Ces dernières années, l'évolution de la politique gouvernementale a été marquée par de nombreuses avancées, grâce à l'adoption et à la mise en œuvre d'un ensemble de programmes et politiques, aux niveaux macroéconomique et sectoriel, destinés à améliorer les conditions de vie des populations. Il s'agit notamment du Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC), du Programme de développement sanitaire et social (PRODESS), du Programme intégré de développement des régions du Nord-Mali (PIDRN), des plans d'action nationaux en faveur de l'enfance, du développement rural et de l'environnement, du Cadre stratégique de sécurité alimentaire, du Programme de restructuration du marché céréalière (PRMC), du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), de la Loi d'orientation agricole et du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA). Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR 2007-2011), préparé de manière participative par le Gouvernement et ses partenaires, constitue le cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement pour la période couverte par le présent document.
13. Dans le domaine de l'éducation de base, le PAM inscrit ses interventions dans le cadre du PRODEC 2010-2015. Il interviendra sur 4 des 11 axes prioritaires: 1) une éducation de base de qualité pour tous; 2) un véritable partenariat autour de l'école; 3) une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation entre tous les partenaires; et 4) une politique de financement du système éducatif soutenue, équilibrée, rationnelle et axée sur la décentralisation.
14. Dans le domaine du développement rural et de la sécurité alimentaire, les activités du PAM s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie décennale de sécurité alimentaire adoptée par le Gouvernement en novembre 2002, qui prévoit de lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle par les moyens suivants: i) la mise en valeur de la qualité nutritionnelle des aliments; ii) les programmes en faveur des groupes vulnérables; iii) la lutte contre les maladies infectieuses et parasitaires; iv) l'éducation en matière de nutrition et d'hygiène; v) la surveillance nutritionnelle; vi) la promotion des régimes sains; et vii) la formation et la recherche en nutrition.
15. Outre son appui au Gouvernement dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement, le PAM assure, depuis la création du PRMC en 1981, le rôle de coordonnateur et de secrétariat permanent pour les donateurs. Il apporte ainsi son appui au système national de sécurité alimentaire conjoncturelle, à travers le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA).

⁷ Source: CSLP.



ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

16. L'évaluation externe du programme de pays (2003–2007) et des orientations pour le futur programme (2008–2012), effectuée en octobre 2006, a conclu que les interventions du PAM étaient conformes aux priorités du CSLP (2002–2006), qui constituait au moment de l'élaboration du descriptif de projet le cadre de référence de tous les programmes de lutte contre la pauvreté et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD 2003–2007).
17. Cette évaluation, ainsi que les évaluations antérieures, dont un examen *a posteriori* et une évaluation de la politique en faveur du développement de 2005, a mis au jour des contraintes liées à l'établissement d'une planification à moyen terme et d'une programmation annuelle rigoureuse. La dotation en vivres, bien que relativement importante en 2004 (86 pour cent), n'a jamais atteint les volumes initialement prévus. Cela s'explique par le manque d'engagements pluriannuels des donateurs, à l'exception du financement octroyé à l'éducation. Les progrès réalisés au titre des composantes Appui au développement rural et Appui à la sécurité alimentaire ont été limités du fait du non-respect des engagements du PAM.
18. Par ailleurs, les comités techniques et de pilotage du programme de pays n'ont été opérationnels qu'à partir de 2006 en raison de problèmes institutionnels.
19. Malgré la mise en place, après le démarrage du programme, d'outils de suivi et d'évaluation de qualité, conformes à la politique du PAM en matière de gestion axée sur les résultats, le suivi n'a pas été entièrement satisfaisant: manque de maîtrise technique de la part de certains partenaires, insuffisance des ressources financières pour assurer le minimum de visites sur le terrain par le PAM, superficie trop étendue du pays et dissémination des sites à approvisionner. Aussi, le coût des activités par bénéficiaire et par an a été l'un des plus élevés parmi les programmes d'alimentation scolaire du PAM. Les frais de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) représentaient 30 pour cent du coût total de la composante relative à l'éducation et à la santé.
20. Cependant, on note des résultats appréciables des activités de cantines scolaires, notamment un accroissement de 14 pour cent du nombre d'élèves dans les écoles bénéficiant de l'aide du PAM, grâce à une combinaison des efforts du Programme et des communautés. La sous-composante Santé a efficacement contribué à la lutte contre la dénutrition, à travers la mise en place d'un cadre de partenariat dynamique entre le PAM, le Gouvernement, les ONG et les communautés. Il a été constaté une amélioration des recettes et de la fréquentation des centres de soins communautaires.
21. Quant à la composante Appui au développement rural au moyen d'activités Vivres contre travail (VCT) et Vivres au profit de la formation (VPF), elle a permis une meilleure synergie entre les diverses activités du programme de pays. Le PAM a encouragé les partenaires coopérants à intégrer les besoins des femmes dans leurs programmes d'intervention et en conséquence à les prendre en compte lors de la sélection des formations à conduire et des actifs à créer. Le PAM est au cœur du dispositif national de sécurité alimentaire au Mali: l'aide alimentaire fournie au Stock national de sécurité complète l'apport d'autres partenaires du PRMC, dont le PAM assure depuis 25 ans la coordination et le secrétariat permanent pour les donateurs. Depuis la mise en route du PRMC en 1981 jusqu'à nos jours, la contribution du PAM au PRMC a été de 5 139 milliards de francs CFA. L'appui du PAM a aussi permis au Système d'alerte précoce (SAP) d'affiner son ciblage au niveau des ménages et de surveiller de manière permanente, à travers les sites sentinelles constitués dans 30 villages, les zones en proie à

des crises alimentaires graves.

ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

22. L'orientation stratégique du programme de pays est le renforcement du capital humain et la satisfaction de ses besoins alimentaires. Le programme sera structuré autour de trois composantes essentielles: Appui à l'éducation de base, Appui au développement rural et Appui à la sécurité alimentaire. Il visera prioritairement un meilleur accès à l'enseignement élémentaire, en particulier pour les filles vivant dans les zones exposées à l'insécurité alimentaire, le renforcement de la capacité des ménages de subvenir à leurs besoins alimentaires, et le soutien au système national de prévention et d'atténuation des crises alimentaires. Il sera mis en œuvre dans les zones vulnérables des régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.
23. L'appui institutionnel au PRMC et au CSA se poursuivra pendant toute la durée des interventions, mais le bureau de pays entreprendra une stratégie de retrait dans le cadre de sa contribution au Stock national de sécurité.
24. Afin d'intégrer l'approche sur la durabilité/pérennisation des programmes du PAM basés sur le principe de la "responsabilisation gouvernementale et communautaire", des consultations seront menées avec le Gouvernement et les communautés au moment de la mise en oeuvre, afin que le PAM et les parties prenantes s'accordent sur le principe du retrait effectif et progressif du PAM. Le Gouvernement veillera à favoriser la synergie des différentes composantes.
25. Le programme de pays contribuera à la réalisation des cinq premiers objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et se conformera aux axes stratégiques exposés dans le CSCR (2007–2011), notamment pour les volets Éducation, Développement rural et Sécurité alimentaire, ainsi qu'aux domaines de coopération retenus dans le PNUAD (2008-2012). Il est conforme à l'Initiative pour le développement agricole et rural du Sahel (SARDI), menée conjointement par les trois organisations ayant leur siège à Rome, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le PAM, ainsi que par les organisations régionales et sous-régionales de l'Afrique de l'Ouest, à savoir le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette initiative a pour ambition, à court terme, de gérer les risques et de réhabiliter les zones touchées par les crises alimentaires et, à moyen et long terme, de réduire la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire des ménages à travers l'accroissement de la production et de la productivité agricole.
26. Le programme de pays contribuera également à la réalisation des Objectifs stratégiques 2, 4 et 5 du PAM. Ce dernier y est intégré de façon transversale. De plus, les Engagements renforcés en faveur des femmes seront pris en compte, notamment par l'élargissement des activités de scolarisation des filles; la création d'actifs pour les femmes au moyen d'activités VPF et VCT; leur représentation au sein des comités de distribution de vivres et des autres organismes locaux participant à l'exécution des programmes; l'intégration systématique d'une perspective différenciée par sexe aux activités de programmation; et la création d'un environnement conscient du rôle important joué par les femmes le maintien de la sécurité alimentaire des ménages.

27. Au total, 29 787 tonnes de produits alimentaires, soit en moyenne 6 000 tonnes par an, seront mobilisées pour un montant de 17,8 millions de dollars des États-Unis, couvrant les coûts opérationnels directs de base. Le nombre total de bénéficiaires est estimé à 411 200.

Composantes du programme

⇒ *Composante 1: Appui à l'éducation de base*

28. Cette activité renforce le soutien apporté à l'éducation de base au cours du précédent programme de pays. Elle correspond à l'Objectif stratégique 4 du PAM et répond à la fois à la politique éducative du Gouvernement telle qu'énoncée en 2000 dans le PRODEC, à la stratégie de l'Alliance pour l'éducation de base dans le Sahel à laquelle participe le Mali et à la Loi d'orientation sur l'éducation promulguée en 1999.
29. Le but ultime du PRODEC est d'assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2010-2015. À cette fin, la composante aura pour objectif de contribuer à promouvoir l'accès à l'éducation de base, en particulier pour les filles, à travers l'appui à l'alimentation scolaire dans un certain nombre d'écoles primaires.
30. L'assistance du PAM contribuera à relever les taux de scolarisation et d'assiduité des enfants vivant dans les zones d'insécurité alimentaire et des enfants vulnérables scolarisés, et à réduire les disparités entre les garçons et les filles. En fonction des ressources additionnelles mises à la disposition du PAM et des capacités de ses partenaires techniques, des activités complémentaires faisant partie du "Paquet éducatif essentiel" seront entreprises avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les ministères sectoriels (santé, éducation et développement rural) et les partenaires techniques et financiers du PAM. Il s'agit en particulier d'un déparasitage systématique des élèves, de la distribution d'aliments enrichis en micronutriments, de la prévention du VIH/sida à travers des activités de sensibilisation auprès de partenaires comme l'UNESCO et les ONG afin que l'épidémie soit traitée dans les programmes scolaires, d'appui aux activités menées par les partenaires (ONG nationales ou internationales) pour cultiver des jardins scolaires et communautaires, et de construction de latrines et de points d'eau à travers des activités VCT dans les écoles ciblées.
31. L'appui du PAM doit être envisagé dans le cadre global de la politique nationale d'alimentation scolaire recommandée par la mission d'évaluation d'octobre 2006. Cette politique, actuellement en discussion avec le Gouvernement malien et la Banque mondiale, sera formulée avec la collaboration du PAM. Elle fournira un cadre d'intervention et de référence pour tous les acteurs intéressés et offrira au Gouvernement malien un outil de négociation avec ses partenaires techniques et financiers en vue du financement durable de cette activité. Le PAM appuiera également, dans le cadre de PISE 2⁸, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de lutte contre les abandons scolaires.
32. Pour le ciblage, trois niveaux de sélection seront retenus: le ciblage géographique des régions identifiées comme vulnérables par l'évaluation approfondie; le ciblage des centres d'animation pédagogique qui présentent un taux brut de scolarisation inférieur à la moyenne nationale, à la moyenne régionale et à la moyenne des six régions, et ceux qui sont situés en zone rurale. Ces écoles devraient avoir moins de 300 élèves, au moins trois enseignants et compter sur une forte implication des communautés bénéficiaires.

⁸ PISE 2: Programme d'investissement dans le secteur de l'éducation (deuxième phase).



33. Annuellement, 120 000 écoliers en moyenne recevront un repas chaud servi à la mi-journée pendant environ 180 jours. Une ration journalière sera composée de céréales (150 grammes), de légumes secs (30 grammes) et d'huile (10 grammes), pour une valeur énergétique de 729 kilocalories. Au total, 21 237 tonnes de vivres seront distribuées durant les cinq années du programme de pays au titre de cette composante. En outre, pour encourager le maintien des filles dans les deux dernières classes du cycle primaire, des rations sèches seront fournies aux familles dont les filles vont régulièrement à l'école (au moins 80 pour cent de présence en classe par mois). Cette distribution sera assurée dans toutes les écoles assistées par le PAM en accordant une priorité aux établissements implantés dans les zones qui enregistrent un faible taux de scolarisation des filles. La ration de vivres à emporter sera de 4 litres d'huile par trimestre. Les cuisinières seront désignées par la communauté et chacune recevra une ration journalière de cinq repas cuisinés. Environ 1 737 cuisinières participeront au programme.
34. La coordination générale de l'activité relèvera du Ministère de l'éducation nationale à travers la Direction nationale de l'éducation de base. La stratégie de mise en œuvre sera orientée vers une plus grande prise en charge du programme par les autorités nationales afin qu'elles puissent assurer la relève après le départ du PAM. L'approche "projet d'école" actuellement promue par les principaux partenaires du secteur éducatif tels que l'UNICEF et *Catholic Relief Services* (CRS), deux partenaires clés du PAM dans les écoles, sera envisagée. Cette approche renvoie à un contrat liant les écoles, les structures décentralisées du Gouvernement, les partenaires et les communautés pour un développement global de l'école.
35. Dans la perspective du retrait du PAM, un projet de microcrédit sera mis au point avec l'appui du Programme pour permettre aux associations de femmes de lancer des activités génératrices de revenus afin de distribuer des repas aux enfants dans certaines écoles. Les discussions sur l'alimentation scolaire issue de la production locale, lancée par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en 2003, seront poursuivies. Le PAM se propose de coopérer avec la FAO, le FIDA et d'autres partenaires pour stimuler la production locale et permettre aux petits exploitants agricoles d'approvisionner les établissements scolaires en produits alimentaires.
36. Le cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la composante, qui comprend déjà le Ministère de l'éducation nationale, l'UNICEF, l'UNESCO, la FAO et plusieurs ONG, sera renforcé pour optimiser l'utilisation des ressources allouées au secteur en favorisant les synergies et les complémentarités. Des activités seront envisagées dans différents domaines tels que la communication, la formation, l'éducation nutritionnelle, la santé de la reproduction et l'agriculture (TéléFood/FAO).

⇒ *Composante 2: Appui au développement rural*

37. Cette activité s'inscrit dans la déclaration de politique du Gouvernement malien en matière de développement rural, traduite dans la Loi d'orientation agricole et le Schéma directeur du développement rural. Elle prolonge, en le recentrant, le soutien au "programme de création d'actifs productifs" du précédent programme de pays. Elle a pour but de promouvoir la réalisation de l'Objectif stratégique 2 du PAM, en permettant aux communautés exposées à une insécurité alimentaire chronique de créer des avoirs durables qui diminueront leur vulnérabilité aux catastrophes.
38. Les objectifs immédiats seront, à travers des activités VCT et VPF, de contribuer à atténuer la dégradation des sols dans les zones cultivées et potentiellement cultivables, et d'appuyer les initiatives d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles dans les zones d'insécurité alimentaire: maraîchage avec petite irrigation, bas-fonds,



accompagnement de partenaires comme le FIDA/PIDRN et la FAO/PNSA dans l'aménagement de parcelles. Ces activités permettront aux populations des zones vulnérables, sous la surveillance du système de sécurité alimentaire du Mali, d'apporter des réponses aux difficultés économiques identifiées par le SAP et de prévenir ainsi les crises alimentaires. Approximativement 210 000 bénéficiaires (50 000 participants) recevront 7 550 tonnes de céréales à raison d'une ration de 400 grammes par jour et par personne d'une valeur nutritionnelle de 1 340 kilocalories⁹.

39. Les ministères de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, et de l'environnement, par l'intermédiaire de leurs directions nationales, continueront de mettre en oeuvre cette composante dans le cadre global de la Stratégie opérationnelle à l'horizon 2015 et du Cadre stratégique de sécurité alimentaire. La politique nationale de décentralisation actuellement en cours d'exécution donnera au PAM et à ses partenaires la possibilité de travailler directement avec les collectivités territoriales. Les comités de gestion communaux (CGC) faciliteront la participation des bénéficiaires et seront composés à 50 pour cent de femmes. Ce pourcentage évoluera progressivement pour atteindre 70 pour cent avant la fin du programme. Le PAM appuiera prioritairement les programmes des partenaires destinés à répondre aux besoins des femmes en s'appuyant sur des activités VCT et VPF. La mise en oeuvre se fera avec la participation des partenaires financiers et des ONG avec lesquels le PAM a signé des accords, tels que l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), le FIDA, la FAO et les ONG Agro-Action allemande et CRS. Les activités VPF serviront à renforcer les capacités de ces populations dans les domaines de la production agricole, de la lutte anti-érosive et de l'alphabétisation des femmes. Ces appuis seront fournis durant 90 jours pendant la période de soudure et de contre-saison. Le renforcement des capacités des bénéficiaires et leur implication dans la mise en oeuvre des activités permettront d'assurer la pérennité des actifs créés.

⇒ *Composante 3: Appui à la sécurité alimentaire*

40. Cette activité s'inscrit dans le Cadre stratégique de sécurité alimentaire adopté par le Gouvernement malien en vue d'assurer une sécurité alimentaire durable. Dans la continuité du précédent programme de pays, elle a pour but de promouvoir la réalisation de l'Objectif stratégique 5 du PAM, en renforçant la capacité du Gouvernement d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de sécurité alimentaire et des programmes de prévention et de gestion des crises alimentaires.
41. L'objectif à long terme sera d'appuyer les efforts du Gouvernement en vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles, de renforcer le système national de prévention et de gestion des crises, et d'améliorer la couverture des besoins alimentaires en aidant le Gouvernement à prévenir les crises alimentaires et en atténuer les effets à travers une contribution au Stock national de sécurité.
42. Les objectifs immédiats du PAM concerneront: i) le renforcement du système de sécurité alimentaire déjà en place en continuant de jouer un rôle de coordonnateur, de conseil et de membre actif au sein du PRMC; ii) la détection précoce de l'apparition des crises alimentaires et des catastrophes; iii) l'identification des zones à risque et la mise en oeuvre d'actions concrètes permettant d'atténuer les effets des crises et des catastrophes à partir des recommandations proposées par les membres du SAP après leur réunion d'expertise; et iv) l'appui aux moyens de subsistance des populations affectées par la sécheresse ou

⁹ Pour les activités VCT, cinq rations familiales seront données à 29 361 participants contre trois rations à 20 972 participants pour les activités VPF.



d'autres catastrophes naturelles grâce à une contribution directe au Stock national de sécurité plafonné à 35 000 tonnes.

43. Cette composante sera intégrée dans le Système national de sécurité alimentaire à travers le dispositif du PRMC. Le PAM fournira au total 1 000 tonnes de céréales au Stock national de sécurité, soit 500 tonnes par an pendant les deux premières années du programme de pays. En effet, après plusieurs années de contribution, le PAM se retirera progressivement, conformément à la nouvelle politique qui ne permet plus de contribution directe au Stock. L'aide du PAM sera distribuée par le PRMC aux populations vulnérables, conformément aux recommandations et aux normes du SAP.
44. Au plan institutionnel, le PAM poursuivra son rôle de coordonnateur des partenaires du PRMC et continuera d'être le chef de file des partenaires techniques et financiers de la sécurité alimentaire au Mali.
45. La coordination générale de ce volet sera assurée par le CSA à travers le coordonnateur national du Comité technique de coordination des politiques de sécurité alimentaire (CTCPSA).

GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

46. Le cadre de concertation Gouvernement/partenaires techniques et financiers prévu pour le suivi de la mise en œuvre du PNUAD et du CSCRP sera l'instance de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du programme de pays.
47. Les vivres du PAM, composés d'achats locaux de céréales et d'importations à partir des ports de Dakar et de Lomé, seront acheminés jusqu'aux points de livraison avancés de Bamako, Mopti, Kayes, Gao, Tombouctou et Kidal. La réception, le stockage, le transport et la distribution des vivres sur les sites d'intervention seront assurés par le PAM, la contrepartie nationale et les partenaires. Les coûts TIEM seront couverts par le PAM. Le Gouvernement contribuera au programme de pays par la mise à disposition de magasins de stockage et de personnel nécessaires à la gestion des vivres et des articles non alimentaires.
48. Le suivi du programme de pays se fera au moyen du système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats existants, qui sera simplifié, et conformément aux orientations de la mission d'évaluation d'octobre 2006, du bureau régional du PAM, du CSCRP et du PNUAD.
49. Le programme de pays fera l'objet d'une évaluation annuelle menée sous l'égide du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, qui regroupera l'ensemble des ministères et partenaires concernés par le programme de pays, puis d'une évaluation à mi-parcours en 2010 et d'une évaluation finale en 2011.
50. Pour ce faire, une enquête de référence sera réalisée en 2007 pour la composante 1. Cette enquête permettra d'établir un premier bilan de l'éducation et de fixer les cibles à atteindre pour chaque indicateur de résultat. Le PAM, en collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO et l'UNICEF, apportera un appui technique à la Cellule de planification et de statistique, de manière que les indicateurs de suivi des résultats de la composante 1 puissent être définis à partir de l'année scolaire 2007/2008 à travers les données collectées par le Gouvernement lors du recensement scolaire annuel. Les résultats des composantes 2 et 3 seront mesurés à partir des enquêtes d'évaluation qui seront réalisées pendant la dernière année du programme de pays.

51. Le Gouvernement augmentera sa contribution aux activités appuyées par le PAM en leur affectant une partie des ressources provenant: i) du programme en faveur des pays pauvres très endettés; ii) du Programme d'investissement dans le secteur de l'éducation (PISE 2); et iii) du transfert des ressources financières du budget de l'État aux budgets des collectivités territoriales, en vue du développement des activités génératrices de revenus dans les zones d'intervention du programme de pays.
52. Le programme de pays et son cadre logique ont été élaborés et validés à travers un processus participatif impliquant le Gouvernement et les partenaires. Les communautés seront associées à l'identification, à la planification et à la mise en œuvre des activités ainsi qu'à la sélection des bénéficiaires.

ANNEXE I-A

VENTILATION DES BÉNÉFICIAIRES PAR COMPOSANTE ET RÉPARTITION DES VIVRES						
Composante	Quantité de produits (tonnes)	Répartition par composante (%)	Nombre de bénéficiaires hommes/femmes/total			Femmes bénéficiaires (%)
Composante 1: APPUI À L'ÉDUCATION DE BASE						
			Hommes	Femmes	Total	
Total partiel éducation	21 237	71	94 207	70 243	164 450*	43
Élèves			71 891	47 928	119 819	40
Filles recevant des rations sèches				8 986	8 986	100
Composante 2: APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL						
			Hommes	Femmes	Total	
Sous-composante 2: Création d'actifs productifs	7 550	25	103 812	105 910	209 722	51
Vivres contre travail	5 285		72 669	74 137	146 805	30**
Vivres au profit de la formation	2 265		31 144	31 773	62 917	75**
Composante 3: APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE						
			Hommes	Femmes	Total	
Sous-composante 3: Prévention des crises et atténuation de leurs effets	1 000	4	18 333	18 704	37 037	51
Total pour le programme de pays	29 787	100	216 352	194 857	411 209	47

* Moyenne annuelle. Ce nombre comprend les cuisinières et leur famille.

** Pourcentage de femmes participant à l'activité.



ANNEXE I-B

TYPE DE PRODUITS ET TAILLE DES RATIONS					
Composante (bénéficiaires)	Type de produit alimentaire	Taille des rations (grammes/personne/jour)	Valeur nutritionnelle (kcal, % kcal protéique)	Nombre de jours/an	Tonnage
Composante 1: APPUI A L'ÉDUCATION DE BASE					
Cantines scolaires	Céréales	150	729 kcal	180	16 430
	Légumes secs	30			3 286
	Huile végétale	10			1 080
Rations sèches à emporter	4 litres d'huile végétale / trimestre			3 trimestres/année	441
Composante 2: APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL					
Vivres contre travail	Céréales	400	1 340 kcal	90	5 285
Vivres au profit de la formation	Céréales	400	1 340 kcal	30	2 265
Composante 3: APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE					
Contribution à la reconstitution du Stock national de sécurité	Céréales	300	1 005 kcal	90	1 000

ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

Chaîne des résultats	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources requises (en dollars)
Résultats visés par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)			
Accès renforcé des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité (secteur de l'éducation seulement)	Proportion d'élèves commençant la 1 ^{re} et achevant la 5 ^e année d'études du premier cycle	Les stratégies actuelles de l'UNICEF (Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous et Survie de l'enfant) sont mises en œuvre. Le Gouvernement ayant renforcé ses capacités, il parvient à obtenir une plus grande aide budgétaire. Les partenaires techniques et financiers adhèrent entièrement à la Déclaration de Paris.	
Renforcement de la sécurité alimentaire et du développement et création d'emplois dans les zones rurales les plus vulnérables	Proportion de la population vivant dans les zones les plus vulnérables privées de l'apport calorique minimal (OMD)		
Renforcement des capacités de l'État, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation des programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous-régionale	Production agricole dans les zones rurales les plus vulnérables (CSLP). Pourcentage d'aide publique au développement comptabilisé dans le budget de l'État (valeur de référence : 50%) Pourcentage de l'aide fournie dans le cadre de l'approche programme		





ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

Chaîne des résultats	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources requises (en dollars)
Composante 1: Appui à l'éducation de base			Total: 15 837 000
Résultat à moyen terme 1.1 Augmentation de la scolarisation des enfants d'âge scolaire dans les écoles bénéficiant de l'aide du PAM (Objectif stratégique 4)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux brut de scolarisation par sexe ➤ Taux net de scolarisation par sexe ➤ Total des effectifs scolarisés par sexe 		
Résultat à court terme 1.1.1 Fourniture de vivres en temps voulu et en quantité suffisante aux élèves des écoles appuyées par le PAM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'élèves ayant reçu une aide dans le cadre du programme d'alimentation scolaire du PAM (par sexe) ➤ Quantités de vivres distribués au titre des repas scolaires (par produit) ➤ Délai de distribution 	Les parents adhèrent à la politique nationale de scolarisation des enfants. Les parents d'élèves contribuent au programme d'alimentation scolaire en fournissant d'autres produits alimentaires et non alimentaires.	
Résultat à moyen terme 1.2 Amélioration de l'assiduité des garçons et des filles dans les écoles bénéficiant de l'aide du PAM (Objectif stratégique 4)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de fréquentation par sexe 		
Résultat à court terme 1.2.1 Fourniture de rations sèches aux parents des filles allant régulièrement en classe dans les écoles bénéficiant de l'aide du PAM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de filles ayant reçu des rations sèches dans le cadre du programme d'alimentation scolaire du PAM ➤ Quantités de vivres distribués au titre des rations sèches 		
Résultat à moyen terme 1.3 Recul des différences entre garçons et filles dans les écoles bénéficiant de l'aide du PAM (Objectif stratégique 4)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ratio filles/garçons dans les écoles bénéficiant de l'aide du PAM 		

ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

Chaîne des résultats	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources requises (en dollars)
Résultat à court terme 1.3.1 Renforcement des capacités techniques du Ministère de l'éducation pour concevoir une politique nationale d'alimentation scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d'un forum national d'alimentation scolaire avec l'appui du PAM ➤ Appui technique ou formation accordés au Gouvernement par le PAM 		
Résultat à moyen terme 1.4 Accroissement de la capacité du Gouvernement de concevoir, financer et mettre en œuvre un programme national d'alimentation scolaire dans le cadre du "Paquet éducatif essentiel" (Objectif stratégique 4)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaboration et validation d'un document relatif à la politique nationale d'alimentation scolaire ➤ Pourcentage du budget national de l'éducation consacré à l'alimentation scolaire ➤ Analyse des données relatives à la mise en œuvre du "Paquet éducatif essentiel", y compris l'alimentation scolaire, et intégration de ces données dans l'examen annuel du PRODEC 	Le PRODEC et l'Alliance pour l'éducation de base dans le Sahel sont acceptés comme cadre de collaboration par les partenaires et appuyés par le Gouvernement.	
Résultat à court terme 1.4.1 Mise en place de l'initiative "alimentation scolaire issue de la production locale" (nombre d'écoles/région)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'écoles où l'initiative est en place ➤ Proportion des produits locaux dans l'assortiment alimentaire des écoles pilotes 		
Composante 2: Appui au développement rural			Total: 3 959 000
Résultat à moyen terme 2.1 Renforcement de la capacité des ménages ciblés de subvenir à leurs besoins alimentaires lorsqu'ils sont exposés à des situations de crise (Objectif stratégique 2)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage de ménages dont le déficit alimentaire a diminué ➤ Pourcentage des actifs productifs entretenus de façon autonome par les communautés bénéficiaires 	Le PNSA est mis en œuvre par le Gouvernement avec l'appui des partenaires du développement.	



ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

Chaîne des résultats	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources requises (en dollars)
<p>Résultat à court terme 2.1.1</p> <p>Fourniture de vivres en temps voulu et en quantité suffisante aux adultes au titre de la création d'actifs productifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de bénéficiaires (par sexe et tranche d'âge) ayant reçu une aide alimentaire par type d'activité (VCT/ VPF) ➤ Quantité de céréales distribuées par type d'activité (VCT / VPF) ➤ Nombre de participants par type d'activité (VCT/VPF) ➤ Pourcentage de distributions réalisées dans les délais prévus (80%) 	<p>Les partenaires du PAM lancent des projets et des programmes de développement rural, et disposent de personnel compétent pour leur mise en œuvre et leur suivi.</p>	
<p>Résultat à court terme 2.1.2</p> <p>Création ou réhabilitation d'actifs productifs respectant les normes techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'actifs productifs créés (par type d'actif) ➤ Pourcentage d'actifs productifs créés conformément aux normes techniques (90%) 		
Composante 3: Appui à la sécurité alimentaire			Total: 499 500
<p>Résultat à moyen terme 3.1</p> <p>Perfectionnement du système national de prévention et de gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles (Objectif stratégique 5)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Niveau du Stock national de sécurité ➤ Nombre de crises qui donnent lieu à des interventions d'urgence une fois qu'elles ont été identifiées 		



ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

Chaîne des résultats	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources requises (en dollars)
<p>Résultat à court terme 3.1.1</p> <p>Renforcement des mécanismes de coordination de la gestion préventive et de la réponse aux crises et aux situations d'urgence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage de vivres effectivement alloués au Stock national de sécurité par rapport aux prévisions (100%) ➤ Nombre de bénéficiaires (par sexe et par tranche d'âge) ayant reçu une ration lors des distributions alimentaires gratuites grâce à l'appui du PAM au Stock national de sécurité ➤ Nombre de réunions statutaires du Comité de coordination des donateurs du PRMC ➤ Nombre de formations techniques organisées en faveur des structures étatiques avec l'appui du PAM ➤ Nombre d'outils techniques élaborés avec l'appui du PAM (par type d'outil) 	<p>Le SAP est opérationnel pour l'évaluation de la situation alimentaire des populations.</p>	

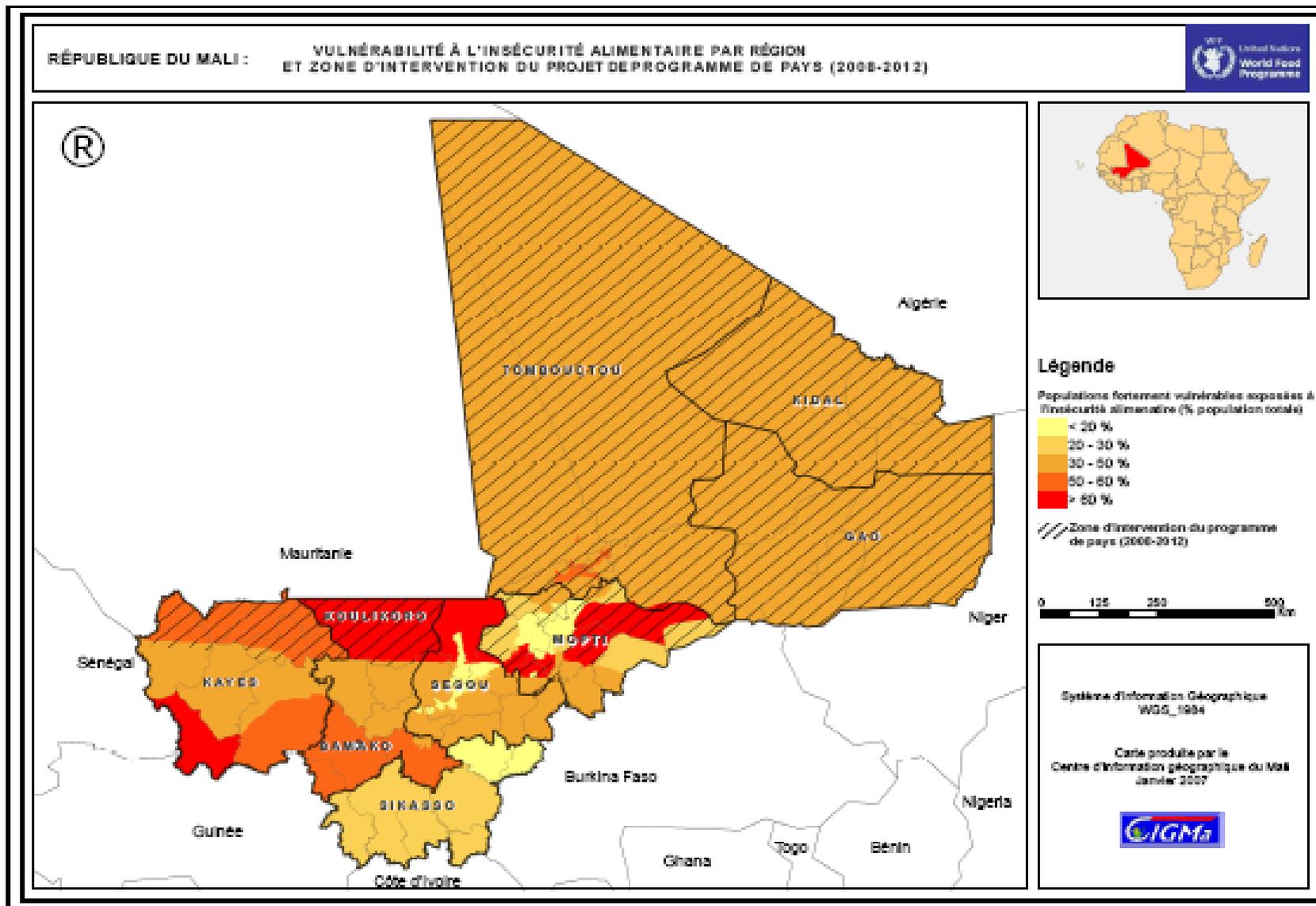


ANNEXE III

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR COMPOSANTE (EN DOLLARS)				
	Composante 1 Éducation	Composante 2 Développement rural	Composante 3 Sécurité alimentaire	Total
Produits alimentaires (tonnes)	21 237	7 550	1 000	29 787
Produits alimentaires (valeur)	7 618 670	2 289 840	303 290	10 211 799
Transport extérieur	1 096 679	—	—	1 096 679
TTEM (total)	4 241 733	818 035	32 196	5 091 964
TTEM (coût par tonne)	199,73	108,34	32,13	—
Autres COD	1 012 000	329 780	25 000	1 366 780
Total COD	13 969 082	3 437 655	360 486	17 767 222
CAD ¹				2 689 573
CAI ²				1 431 976
Coûts total pour le PAM				21 888 771
Contribution du Gouvernement				1 090 000

¹ Chiffre indicatif à titre d'information. L'allocation annuelle des CAD est réexaminée chaque année.

² Le taux de recouvrement appliqué aux CAI peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGC	Comité de gestion communal
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSCR	Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CTCPSA	Comité technique de coordination des politiques de sécurité alimentaire
DNSI	Direction nationale de la statistique et de l'informatique
EDSM	Enquête démographique et sanitaire du Mali
EMEP	Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
GTZ	Office allemand de la coopération technique
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)
ODHD	Observatoire du développement humain durable
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	produit intérieur brut
PIDRN	Programme intégré de développement des régions du Nord-Mali
PISE	Programme d'investissement dans le secteur de l'éducation
PNB	produit national brut
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRMC	Programme de restructuration des marchés céréaliers
PRODEC	Programme décennal de développement de l'éducation
PRODESS	Programme de développement sanitaire et social

SAP	Systeme d'alerte precoce
SARDI	Initiative pour le developpement agricole et rural du Sahel
TIEM	transport interieur, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'education, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VCT	Vivres contre travail
VPF	Vivres au profit de la formation